Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le 28/10/2026
ID : 079-200069755-20261027-C22_10_2026_01-DE

Mellois en POITOU
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 22 OCTOBRE 2026

N° C22_10_2026_01 - Adoption du Règlement Intérieur de la communauté de communes Mellois en Poitou (annexe)
Annexe(s) :
- Projet de règlement intérieur

Titulaires en exercice	**Présents** (Titulaires et suppléants votants)	**Représentés**	**Total votants**	**Absents**
86	61	12	73	13

Pour : 73	Abstention : 0	Contre : 0	Sans Participation : 0

Date de convocation : 16 octobre 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt deux octobre, les délégués des communes membres de la communauté de communes Mellois en Poitou, se sont réunis à 18 h 30, Salle de La Boutonnaise à Brioux-sur-Boutonne, sur convocation adressée par Monsieur Fabrice MICHELET, Président.

Etaient présents :
ARCHIMBAUD-BOIROUX Guénaëlle, AUDÉ Laurent, BALLAND Cyril, BARRÉ Daniel, BAUDRY Patrice, BERNARD Eric, BETTELI Géralde, BEURET Lucie, BIET Christelle, VUE Stéphanie, BON Fabienne, BONNAUD Stéphane, BRENET François, BRILLAUD Chantal, BROSSARD François, BROSSET Valérie, BRUNET Sylvie, LAMBIN Corinne, GOUINAUD Eric, COUSIN Sylvie, COYAU David, DELEZAY Gaëtan, DENOEL-MAZOYER Sylvie, MARTIN Patrick, ÉMERIT Christian, FERRE Pascal, FOUCHÉ Étienne, FOUCHÉ Patrice, GABOREAU Bernard, GAYET Olivier, GRIFFAULT Sylvain, HERISSE Mathieu, HEURTEBISE-DANIAUD Murielle, HUCTEAU Patrice, LARGEAU Vanessa, LEON-HENRI Aurélie, LEQUIEN Ryan, LEVASSEUR Dominqiue, MACAUD Isabelle, MANN Grégory, MARQUET Pierrick, MATHIAS Sandrine, MICHELET Fabrice, MORIN Christine, MORIN Patrick, NEE Nicole, OUVRARD Émilie, PAGENEAU Liliane, PALLUAU Vincent, PELTIER Jérôme, PICARD Marylène, PICHON Gilles, POIRIER Gilles, RACINE Eric, RAGOT Nicolas, SPATICO Marlène, SUIRE Rudy, VINATIER Christine, VINCENT Bernard, WATTEBLED Frédéric, YOU Thierry

Etaient représentés :
BAUMGARTEN Christian (pouvoir donné à LARGEAU Vanessa), BONNIN Jean-Marie (pouvoir donné à OUVRARD Émilie), BOUYER Nadia (pouvoir donné à MICHELET Fabrice), CHAILLER Catherine (pouvoir donné à AUDÉ Laurent), CHARPENTIER Patrick (pouvoir donné à HEURTEBISE-DANIAUD Murielle), FOURNIER Baptiste (pouvoir donné à LEON-HENRI Aurélie), GIRAUD Mélodie (pouvoir donné à RAGOT Nicolas), LONGEAU Daniel (pouvoir donné à MANN Grégory), MERCIER Sébastien (pouvoir donné à BALLAND Cyril), POINAS Sylviane (pouvoir donné à ARCHIMBAUD-BOIROUX Guénaëlle), ROUXEL Patricia (pouvoir donné à BIET Christelle), THELLIER Odile (pouvoir donné à NEE Nicole)

Etaient absents (excusés et non excusés) :
CAQUINEAU Emmanuel, CHASSIN Julien, FERRÉ Nicolas, GALIGAZON David, GUÉRY Patrice, INGRAND Emmanuel, LUSSEAU Christian, MAGNAN Jean-Christophe, MANGUY

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le 28/10/2026
ID : 079-200069755-20261027-C22_10_2026_01-DE

Fabienne, QUINTARD-MELOUKI Jacqueline, SAINTIER Marie-Emmanuelle, VALERY Nicolas, VICHIT Luc

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Secrétaire de séance : Monsieur Gilles PICHON

****

Adoption du Règlement Intérieur de la communauté de communes Mellois en Poitou (annexe)

Annexe(s) :

- Projet de règlement intérieur

Vu les dispositions du code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-1 et L.2121-8 relatives au fonctionnement des EPCI,

Vu le procès-verbal d'installation en date du 9 avril 2026,

Considérant qu'il convient d'adopter un règlement intérieur de la communauté de communes dans les six mois de l'installation de ces élus,

Considérant que le règlement intérieur a pour objet de fixer les modalités d'organisation et de fonctionnement des instances de la communauté de communes dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur,

Considérant le projet de règlement intérieur annexé à la présente délibération,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- ADOPTER le règlement intérieur de la communauté de communes tel qu'il figure en annexe de la présente délibération ;
- PRÉCISER que le règlement intérieur entrera en vigueur à compter de la date à laquelle la présente délibération devient exécutoire ;
- CHARGER le président de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme.

Le secrétaire de séance

Gilles PICHON
5e VP en charge du cycle de l'eau et de la protection de la ressource
28 oct. 2026

Le Président

Fabrice MICHELET
Président
27 oct. 2026